



## ***FICHE FAMILIALE***

Nom(s) de famille .....

Adresse.....

Code postal..... Ville .....

Fixe..... Port 1..... Port 2.....

Mail @ .....

Autorisation d'envoyer des SMS/MAIL pour des évènements exceptionnels OUI  NON

N° Sécurité Sociale ou MSA .....

Situation Familiale : Marié(e)  Divorcé (e)  P.A.C.S   
Célibataire  Monoparentale   
Veuf(ve)  Concubin(e)

N° Allocataire .....Autorisation du service CAFPRO pour consultation QF : OUI  NON

### **RESPONSABILITE CIVILE**

Nom assurance.....

### **Renseignements adhérent(s)**

#### **INSCRIPTION ADULTE**

Prénom(s) .....

Date de naissance .....

Lieu de naissance .....

N° téléphone employeur .....

Profession .....

Employeur.....

#### **RESPONSABLE LEGAL 1**

Nom(s) .....

Date de naissance.....

Profession.....

Employeur.....

Prénom(s).....

Lieu de naissance.....

N° Téléphone employeur.....

#### **RESPONSABLE LEGAL 2**

Nom(s) .....

Date de naissance.....

Profession.....

Employeur.....

Prénom(s).....

Lieu de naissance.....

N° Téléphone employeur.....

## Nombre d'enfants .....

Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe	Ecole ou emploi	AEEH	PAI

### Désignation des personnes majeures autorisées à récupérer l'enfant autre que les responsables légaux

Nom	Prénom	Lien de parenté	Téléphone

J'autorise les personnes désignées ci-dessus à récupérer l'enfant et de décharger le gestionnaire de la structure de toute responsabilité sur cet enfant après son départ (barrer la mention inutile) **OUI / NON**

#### RAPPEL DES DISPOSITIONS LEGALES RELATIVES A L'AUTORITE PARENTALE

La situation parentale s'apprécie par rapport à l'exercice de l'autorité parentale. Elle est examinée dès l'inscription et est déterminante pour le Responsable d'Etablissement dès lors qu'il lui permet de savoir à qui doit être remis l'enfant.

En cas de changement dans l'exercice de l'autorité parentale, le détenteur de l'autorité parentale doit immédiatement le signaler par écrit avec tous les justificatifs.

L'autorité parentale est exercée en commun si les parents ont reconnu leur enfant ensemble ou séparément dans la première année de sa naissance.

La copie intégrale de l'acte de naissance fait foi.

L'exercice partagé de l'autorité parentale peut aussi résulter d'une décision du Juge aux affaires Familiales ou de la déclaration conjointe du père et de la mère devant le Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance.

Dans ce cas, la copie de la décision du Juge aux Affaires Familiales ou de la déclaration conjointe devant le Tribunal de Grande Instance fait foi.

#### AUTORISATIONS PARENTALES

J'autorise mon (mes) enfant(s)..... à partir seul(e)(s) à .....heures  
et..... heures

J'autorise de prendre en photo le/les enfant(s)   
et le ou les adulte (s)  pour d'éventuelles parutions dans les journaux locaux.

J'autorise de prendre en photo le /les enfant(s)   
et le /les adulte(s)  pour d'éventuelles affichage et parutions sur le site internet du Centre Social.

J'autorise mon enfant à utiliser internet à l'aide d'un professionnel

Règlement intérieur ..... remis à l'inscription

**Signature du responsable légal**

**Signature du secteur**